



SAINT LUB'INFOS

Numéro 42 - Décembre 2011



Madame, Monsieur,

2011, une année marquée par la poursuite de nos réalisations avec plus ou moins de difficultés mais toujours avec autant de coeur pour gérer notre village.

Tournons nous maintenant vers 2012 et nos différents projets.

Tout d'abord le dossier « Val des Jonquilles » devrait voir son relancement, vous pourrez lire les différents rebondissements au travers de ce bulletin. La restauration du bélier et l'aménagement de son accès se poursuivent. Dans un souci de sécurité et à la demande des riverains, nous avons décidé de passer une partie de la route d'Orchaise en zone 50. Différents travaux de réfection et d'amélioration de nos bâtiments et routes se poursuivront au cours de cette nouvelle année.

Dans ce bulletin, vous découvrirez également l'actualité et la vie de notre école qui anime notre commune ainsi que les nouveaux équipements pour nos services techniques.

Ce début d'année verra notre commune sur la toile ! St Lubin va se doter d'un site internet où chacun pourra trouver les informations utiles en temps réel.

En attendant le plaisir de vous accueillir le **vendredi 6 janvier** à l'occasion de la présentation de nos voeux, je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.

Au sommaire

- Agglopolys
- Vie communale
- L'école
- Infos pratiques
- Les dates

Le Maire,
D . PIGOREAU

La Ville de Blois et Agglopolys, la Communauté d'Agglomération de Blois, poursuivent leur engagement dans la voie du développement durable et vous ont proposé de participer à l'élaboration de l'agenda 21 en répondant à l'enquête " **Quel projet de territoire durable pour demain ?** ". Véritable stratégie de territoire, l'agenda 21 vise à améliorer votre cadre de vie et à répondre à vos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

3 356 personnes ont répondu soit près de 1 ménage sur 10, ce qui garantit des résultats statistiques fiables.

55 questions posées correspondant à :

- L'opinion à l'égard du territoire, de sa stratégie pour l'avenir et des actions de Blois/Agglopolys
- La structure des foyers
- Les caractéristiques des occupants et leurs habitudes
- Les souhaits des répondants
- Les habitudes et opinions à l'égard de l'énergie, des transports, des achats alimentaires, des déchets.

Quelques résultats :

93 % des sondés sont satisfaits de leur qualité de vie !

On remarque que la plus mauvaise opinion est majoritairement exprimée par les plus jeunes.

Une, deux, trois priorités...

Transport, éducation, paysage...

Les 3 priorités sont donc plus de l'ordre des transports, de l'éducation et tout ce qui touche à votre environnement proche, paysage et services.

75 % des sondés en maison avec jardin n'utilisent plus de désherbant chimique et privilégient principalement le désherbage manuel par arrachage, le désherbage thermique ou biologique (purin d'orties, eau bouillante, eau de pomme de terre, savon noir ou vinaigre blanc)... ou plus de désherbage du tout !

40 à 50% des foyers en maison avec jardin sont équipés de moyens de recyclage (composteur, broyeur, récupérateur d'eau).

Les achats alimentaires sont réalisés en grandes surfaces à hauteur de 83 %, ce qui signifie que près de 20 % des ménages ne font pas ou plus leurs achats alimentaires en grandes surfaces.

Le drive (via Internet), dernier apparu sur le marché, a déjà atteint le taux de 13 % de fréquentation, presque au niveau des producteurs locaux.

L'ensemble des résultats est disponible sur le site www.agglo-blois.fr et dans votre mairie.

UN NOUVEAU TERRITOIRE !

Au 1^{er} janvier 2012, Agglopolys revêt un nouveau visage...

La Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys passera à **48 communes**, au 1^{er} janvier 2012, regroupant ses actuelles 26 communes, les 20 communes de la Communauté de communes de Beauce Val de Cisse, et Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire, suivant ainsi la proposition faite par le Préfet de Loir-et-Cher.

Agglopolys en quelques chiffres

- 48 communes
- 107 282 habitants
- 92 conseillers communautaires

SIDELC

Depuis plus d'un siècle, l'organisation du service public de distribution d'électricité est confiée, en France aux collectivités locales. En pratique, la quasi-totalité des communes a transféré leur compétence dans ce domaine à de grands syndicats intercommunaux.

Dans notre département, c'est le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC); autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental depuis sa création en 1978, qui assure cette compétence pour l'ensemble des communes de notre département.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département des réseaux qui ont pour fonction de desservir les consommateurs finals et les producteurs raccordés en moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à Electricité Réseau Distribution France

Loir-et-Cher (ERDF Loir-et-Cher) en 1993, pour 30 ans et a défini avec lui les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise des travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité pour un investissement moyen annuel d'environ 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le réseau électrique départemental comprenait 5 718 km de lignes en basse tension, 7 579 km de lignes en moyenne tension et 9 026 postes de transformation.



L'ADMR, l'association du service à domicile depuis plus de 65 ans

Agrément Qualité n° 2006-2-41-008

L'ADMR de Blois et Vineuil intervient sur les 18 communes du secteur, auprès de tous les publics, personnes âgées, handicapées, familles, célibataires, ... que ce soit en ménage, repassage, aide à la personne, garde d'enfants à domicile, petit bricolage et petit jardinage, transport accompagné, ...

Certaines de ces prestations peuvent être prises en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.

Elles ouvrent droit à une réduction d'impôts de 50 % ou à un crédit d'impôts sous certaines conditions, selon la législation en vigueur.

L'ADMR recherche des bénévoles

En complément des équipes salariées, pour effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes ...

Contact : Jany HUGUET (Présidente de l'association ADMR du Blaisois et environs) : Tél 06 87 39 90 75

Salle des Fêtes

Suite au spectacle LIBÉRATION À BLOIS, commandé par le « Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération en Loir-et-Cher », Madeline Fouquet (auteur, metteur en scène, comédienne) se voit confier cette fois-ci, un travail de mémoire sur le thème des « JUSTES parmi les Nations en région Centre » par l'ONACVG*. Il s'agit de créer une pièce de théâtre, témoignage de ces discrets et courageux héros de la dernière guerre.

JUSTE UNE CACHETTE ? est une pièce pour 5 comédiens dont 2 enfants, qui tournera dans les 6 départements de la Région Centre... avant d'en parcourir d'autres !

Cette troupe théâtrale ayant sollicité l'utilisation de la salle des Fêtes comme lieu de répétition, il a été décidé de la prêter gracieusement du 9 au 23 février 2012.

En contre partie, la troupe s'engage à permettre à la population (des plus jeunes aux plus anciens) de prendre part à l'événement en assistant à une répétition publique et/ou en organisant une rencontre « comédiens - habitants ». Un travail avec les écoles sera également proposé sur le thème de la pièce ainsi que des rencontres « comédiens-élèves ».

*Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

En bref

Centre aéré de St Sulpice de Pommeray

Une convention a été passée entre nos 2 communes. Elle permet aux enfants de St Lubin de bénéficier des mêmes tarifs que ceux de St Sulpice de Pommeray.

La commune de St Lubin a versé une participation de 2 650 € au titre de l'année 2011.

Traçage « rose » sur nos routes

A la demande d'Agglopolys, ce traçage va permettre d'établir un repérage par satellite des conduites de refoulement d'assainissement.

Comptage de véhicules

Durant 2 semaines au mois de novembre, le Conseil Général a mis en place trois compteurs au hameau de Rangy afin de comptabiliser le nombre et mesurer la vitesse des véhicules empruntant cette route.

Nous attendons d'en connaître les résultats.

Tas de sable

Les tas de sable qui ont été déposés ne sont à utiliser que en cas de gel et ne doivent pas être écartés sur la voirie.



Lors de sa séance du 15 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de créer une zone d'habitat au lieu-dit, « pièce du Cimetière », désormais dénommé « Le Val des Jonquilles ». Par délibération en date du 2 mai 2007, le Conseil Municipal a décidé de confier le soin à la Société d'Économie Mixte Grand Blois Développement devenue 3 Vals Aménagement de procéder à la réalisation de cette zone d'habitat. Cette opération d'aménagement a été confiée à la SEM dans le cadre d'une concession d'aménagement en date du 23 mai 2007, modifiée par avenant du 20 janvier 2010, pour une durée de dix ans.

Suite aux études de la SEM, le Conseil Municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) lors de sa séance 2 juillet 2008.

Les principes d'aménagement de cette zone avaient pour finalité :

- créer un nouveau quartier d'habitation d'environ 80 lots, incluant des logements sociaux sur des tailles de parcelles variant de 500 à 1 000 m²,
- proposer une organisation qualitative en adéquation au contexte de la commune en termes de densité, d'usage et de maillage viaire,
- prendre en compte la future extension de l'école et son accès sécurisé,

- créer du lien avec les quartiers environnants,
- travailler l'esprit du village.

Le programme de logements projeté par la commune de Saint Lubin en Vergonnois a été considéré comme trop important au regard de la taille de la commune, même si la commercialisation de la zone était projetée par tranches. Le Conseil municipal ne souhaitant pas déstabiliser l'équilibre spatial du Programme Local de l'Habitat, a décidé de réduire la zone d'habitat projetée, la faisant passer de 10 ha à 3 ha sur la seule zone 1AU élargie.

Le conseil municipal considère donc que, au vu du nouveau contexte opérationnel et des contraintes dévoilées par les études pré-opérationnelles qu'il ne convient pas de poursuivre la procédure de Zone d'Aménagement Concerté sur le Val des Jonquilles.

Par conséquent, en date du 3 novembre 2011, le conseil municipal a voté la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté le « Val des Jonquilles » pour un permis d'aménager.

L'acte de vente a ainsi été signé le 12 décembre 2011. Le conseil municipal tient à remercier la Sté GENOE d'avoir pu accéder à la vente.

Entretien des trottoirs

Selon le code général des collectivités territoriales, article L.2212-2 et comme pour le déneigement, chaque propriétaire doit entretenir le trottoir et le caniveau situé au droit de sa propriété.

Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son trottoir, pas de porte ou de sa devanture et cela jusqu'en limite des voiries communales.

A noter que la commune de Saint Lubin, diminue peu à peu l'utilisation des produits de désherbants chimiques. Dans ce contexte, les services techniques de la commune ne pouvant suffire à l'entretien, nous encourageons les habitants qui le souhaitent à entretenir au mieux leur bout de trottoir, mais sans herbicide !

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ième} anniversaire. Présentez-vous à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Il est primordial de la conserver précieusement car elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours. Aucun duplicata ne sera délivré en cas de perte.

Cartes d'identité

Si vous en avez besoin, pensez à renouveler vos cartes nationales d'identité le plus rapidement possible car les délais d'obtention sont autour de 4 semaines.

Pour le renouvellement, si vous êtes en possession d'une carte déjà informatisée, vous n'avez plus besoin de fournir d'acte de naissance.

Passeports

Les demandes de passeport (renouvellement ou première demande) sont à déposer auprès de la mairie de Blois, mairie la plus proche de chez nous à être équipée d'une station biométrique.

Démarche civique

Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage d'ordures est réprimé par le code pénal qui punit d'une amende de contravention de 2^{ème} classe. Si l'abandon de déchets est commis avec un véhicule, l'infraction peut être réprimée par les dispositions plus sévères de l'article R 635-8 du code pénal.

Pensez à nos agents techniques, dont la tâche est de nettoyer ces dépôts au pied des containers n'est guère gratifiante et qui pourraient utiliser ce temps à du travail plus profitable pour notre commune.

Les travaux à venir

> Agence postale communale

L'Agence postale sera en réfection au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Ces travaux vont permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux extérieurs du 20 au 24 février 2012 auront lieu pour l'aménagement d'une rampe d'accès. Viendront ensuite, des travaux de menuiserie, d'électricité ainsi que le changement des huisseries.

Au cours de l'année 2012, notre agence postale sera équipée d'un point internet ouvert à tous aux horaires habituels de l'agence.

> Salle des Fêtes

Des travaux d'aménagement concernant les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite seront réalisés au cours du 1^{er} semestre 2012.

> Acquisition de deux nouveaux véhicules

Deux nouveaux véhicules sont venus remplacer et compléter les équipements du service communal.

Le 1^{er} véhicule de type électrique, est adapté pour un travail sur la voirie avec des rehausses grillagées, une rampe de chargement, un triflash et un gyrophare à leds basse consommation.

Coût total : 21 000 € HT



Le second, un Jumper Citroën, flambant neuf vient en remplacement de l'ancien.

Coût total : 21 500 € HT

Subventions et revente de l'ancien déduites, le montant des dépenses totales hors taxes pour les deux véhicules s'élève 8 650 €.

Nous remercions le Conseil Général, Agglopolys, notre député Nicolas Perruchot et l'État pour leur aide financière.

Notre école

A la rentrée de septembre 2011, le RPI de St Lubin/St Bohaire comptait 104 élèves soit :

- petite section : 16 enfants
- moyenne section : 24 enfants
- grande section : 9 enfants
- cours préparatoire : 11 enfants
- cours élémentaire 1 et 2 : 24 enfants
- cours moyen 1 et 2 : 20 enfants



L'équipe enseignante et le personnel communal de St Lubin
Valérie Leddet - Pascale Gruet - Amélie Papin - Mireille Saux -
Claudine Demaret - Pauline Randuineau - Carole Doinel

Des activités tout au long de l'année



En fin d'année scolaire 2010/11, l'Adjudant chef Luc Coutan chef du centre d'intervention de St Lubin en compagnie de plusieurs sapeurs pompiers accueillait une quarantaine d'enfants des classes de maternelle afin de les sensibiliser au rôle primordial joué par ceux que l'on nomme " les soldats du feu".

Deux manoeuvres ont été exécutées, tout d'abord les secours portés à une jeune personne victime d'une chute de bicyclette et celui de l'extinction d'un feu à l'aide d'une lance à incendie. Les enfants sont montés dans divers véhicules de secours et ont même eu la possibilité de faire fonctionner sirène et gyrophare, de quoi susciter bien des vocations.

Mobilisation chez les parents d'élèves



Fin novembre des parents d'élèves ont commencé à repeindre les décors de la cour de la maternelle. Une seconde journée est prévue au printemps.

Les parents d'élèves du regroupement scolaire St Bohaire/ St Lubin viennent de se regrouper au sein d'une association de parents d'élèves. Cette association, sans étiquette, réunit les parents désireux d'apporter, au travers d'animations, des fonds aux écoles des deux communes et de soutenir les enseignants dans leurs projets pédagogiques. La première action a été l'organisation, avec les enseignants, du marché de Noël du RPI (salle des fêtes de St Lubin) le vendredi 16 décembre dernier.

Le **dimanche 19 février 2012**, parents et enfants vous apporteront directement à votre domicile les viennoiseries que vous leur aurez commandées. Les membres de l'association passeront avec les enfants dans chaque foyer pour prendre vos commandes dans la quinzaine précédant la livraison.

Si vous souhaitez les rejoindre ou bien apporter votre aide à l'association, vous pouvez joindre la présidente, Mme Billaut Sabrina, M. Lapeyronie Laurent - co-président, Mme Boitard Salomé - la secrétaire, ou bien le trésorier M. Brelle Nicolas.

En vous souhaitant de passer de bonnes fêtes de fin d'année,

APE du RPI St Bohaire/St Lubin

Les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2012

Seuls les tarifs de la cantine et de la salle des Fêtes ont été augmentés

Cantine scolaire

Repas enfant	3,05 €
Repas adulte	5,75 €

Garderie scolaire

1 semaine	
- 1 ^{er} enfant	9,85 €
- 2 ^{ème} enfant	7,88 €
- 3 ^{ème} enfant	5,86 €
Occasionnel	2,98 €

Location Salle des Fêtes

	Été (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)		Hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	
	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine
Commune				
- jours de semaine et dimanches	190 €	140 €	235 €	185 €
- samedis et jours fériés	220 €	170 €	265 €	215 €
- 2 jours	250 €	200 €	295 €	245 €
Hors commune				
- jours de semaine et dimanches	295 €	245 €	340 €	290 €
- samedis et jours fériés	400 €	350 €	445 €	395 €
- 2 jours	460 €	410 €	505 €	455 €

Une caution de 500 € est demandée à chaque location.

Location du préau de l'école

Commune 35 € - Hors commune 50 €

Cimetière

Concession de cimetière trentenaire	165 €
Columbarium	
- 15 ans	450 €
- 30 ans	750 €
Dispersion des cendres + plaque	100 €

Bibliothèque

Gratuité adultes et enfants

Divers

Coût photocopie : 0,15 € (format A4)

Dates

* En janvier

- **vendredi 6** : Voeux de la municipalité à partir de 18h30 à la salle des Fêtes
- **samedi 7** : soirée moules/frites, organisée par le Comité des Fêtes
- **vendredi 20** à 20h30 assemblée générale de l'AMAP - salle des Fêtes de St Lubin

* En mars

- **dimanche 11** : 10^{ème} marche des jonquilles, organisée par le Comité des Fêtes

* En avril

- **samedi 14** : dîner dansant organisé par l'amicale des sapeurs pompiers
- **dimanche 22** : 1^{er} tour des élections présidentielles
exposition de peintures à la salle des associations

* En mai

- **dimanche 6** : 2^{ème} tour des élections présidentielles

* En juin

- **dimanche 10** : 1^{er} tour des élections législatives
- **dimanche 17** : repas de quartier
2^{ème} tour des élections législatives
- **samedi 23** : brocante nocturne, organisée par le Comité des Fêtes

* En juillet

- **dimanche 1^{er}** : fête des Écoles à St Lubin

Peintures à l'huile... Peintures à l'eau

Marie-Thérèse Teixeira, Didier Coutan, Jacques Cousin exposeront à la salle des Associations les

22 avril et 10 juin 2012 de 9h à 18h.

Ils seront heureux de vous accueillir et de vous présenter leurs œuvres : huiles, acryliques, aquarelles et pastels.

AMAP Terres de Cisse

Les 170 adhérents de l'AMAP Terres de Cisse vont toutes les semaines chercher leur panier rempli de légumes, de pain, de fromage, d'œufs, de viande (agneau, porc, poulet, veau), de miel, de pâtisserie ou de vin à Orchaise, le vendredi de 18h à 19h30. Ces produits sont issus d'une agriculture paysanne de proximité, socialement équitable et écologiquement saine.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à venir vous renseigner un vendredi soir entre 18h et 19h30 dans la salle dite « 4^{ème} classe » d'Orchaise ou à aller visiter le site internet :

<http://www.amap-terresdecisse.fr>

L'Assemblée Générale aura lieu le
vendredi 20 janvier 2012
à la salle des fêtes
de Saint Lubin à 20h30.

CONGES

SECRETARIAT DE MAIRIE : Il sera fermé du 21 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 inclus.

. Permanence pour les inscriptions sur la liste électorale le 30 décembre de 18h à 19h.

AGENCE POSTALE : Elle sera fermée le lundi 26 décembre et le lundi 2 janvier 2012



Votre mairie est ouverte (hors congés) :

- Lundi de 8h 30 à 12h
- Mardi de 13h à 17h
- Jeudi de 16h à 19h
- Vendredi de 14h à 16h

Téléphone : 02 54 43 22 31 / Fax : 02 54 42 17 36

E-mail : mairie.stlubin@wanadoo.fr

L'agence postale est ouverte :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 11h à 12h 30 et de 13h à 17h
- Mercredi de 13h 15 à 17h
- Jeudi de 8h 30 à 12h 15
- Vendredi de 11h à 12h 30 et 13h à 17h

Téléphone : 02 54 43 21 49

